

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION ANIMATION TERRITORIALE DU CNIG 22/06/2015

Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 22/06/2015.

Ordre du jour :

1. Evaluation INSPIRE 2015,
2. IDG et réforme territoriale, le cas Bourgogne – Franche-Comté,
3. Amendement information géographique et loi NOTRe,
4. Projet de création d'un groupe de travail « villes et territoires innovants »,
5. CPER.

Documents joints :

- Les présentations sont sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=657

Prochaine réunion de la commission : le mardi 6 octobre 2015 de 14h00 à 17h00
salle Arago à l'IGN.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	
Philippe Mussi (Conseiller régional PACA), Président Cédric Duplantier (DGFIP) Frédéric Brönnimann (CFDT) Loïc Watier (GIPAtgeri) Marc Leobet (MEDDE/CGDD/DRI/MIG) Maud Bessaguet (PPIGE) Pascal Lory IGN (Appui CNIG) Pauline Dumontet (GeoBourgogne) Pierre Macé (GIPAtgeri) Pierre Vergez (Appui CNIG) Yves Riallant (Afigéo)	<u>Conférence audio :</u> Amandine Hamm (Région Lorraine) Carole Lecomte (GéoNormandie) Christine Archias (CRIGE PACA) Christine Artico (Région PACA) Laurent Pigache (SIG-LR) Olivier Floret (GIP RECIA GeoCentre) Vincent Deshoux (Geopal)

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	08/07/2015	Les participants.	Commission Animation Territoriale.
Validation	12/08/2015	P.Mussi	Président

Compte rendu synthétique :

1 Evaluation INSPIRE 2015

Par Marc Leobet, MEDDE,

Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=657.

Deux notes d'analyse viennent d'être diffusées et mises en ligne sur le site du CNIG, portant sur le partage des données géographiques environnementales ainsi que leurs cartes associées. L'enquête sur les résultats observables des plateformes se fait au travers de trois cartes :

- nombre de métadonnées,
- nombre de données accessibles et téléchargeables,
- nombre de données téléchargeables.

Il s'agit de donner une "vue de l'extérieur" de notre infrastructure nationale, sous un aspect régional. Certains éléments sont perturbants et comme à chacune de ces évaluations, des dysfonctionnements ont été mis en évidence (à tous les niveaux).

Ces rapports sont purement quantitatifs, donc tout à fait critiquables en tant qu'évaluation, mais ils remplissent un vide en attendant de pouvoir faire mieux.

Un document complémentaire d'évaluation des données téléchargeables via chaque plateforme régionale a été envoyé aux membres de la commission animation territoriale. Il montre une forte variabilité dans le nombre de données téléchargeables.

La source des éléments de l'enquête est l'exploitation d'un moissonnage du Géocatalogue au 14 juin 2015, sans tri INSPIRE/hors INSPIRE.

Un outil a été développé pour des besoins internes à la MIG, mais il paraît tellement intéresser les producteurs qu'il sera fourni à la demande, même sans aucune garantie de maintenance. Il sera remplacé d'ici environ un an par une déclinaison du tableau de bord européen <https://inspire-dashboard.eea.europa.eu/dashboard/#/>. Celui-ci donnera accès aux mêmes cartes et à beaucoup d'autres éléments issus du CSW national.

Remarques :

- Dans ces tableaux, seules les tendances sont parlantes : quand il y a de plus en plus de métadonnées, par exemple. En réalité, le terme « série de données » n'est pas un concept encore assez clair pour qu'on puisse établir des comparaisons à son propos.
- Un second relevé aura lieu en fin d'été, ce qui permettra d'améliorer les résultats présentés, notamment si les IDGR non équipées de CSW, ou ayant pris conscience de leurs problèmes techniques, font apparaître leurs métadonnées dans le Géocatalogue.
- INSPIRE, c'est de l'« Open Data utilisable ». Les plateformes open data sont un guichet spécifique, même si leur accès est facilité ou promu par un effet passager. La publication de données non standardisées n'a pas d'avenir et

présente le risque de travail doublonné. C'est d'ailleurs confirmé par un texte en cours de rédaction : tous les documents publiables au titre de la loi CADA devraient l'être sous forme numérique réutilisable.

2 IDG et réforme territoriale, le cas Bourgogne – Franche-Comté

Par Pauline Dumontet, GéoBourgogne,

Voir présentation sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=657.

Les deux présidents de région ont fait un vrai travail de rapprochement ce qui permet d'envisager la future plateforme régionale avec un certain optimisme. Pourtant, l'information géographique n'est pas du tout portée par les mêmes structures en Bourgogne et en Franche Comté.

Géo Bourgogne est issu de la création d'un groupement Etat-Région qui a réussi, avec des hauts et des bas, à se frayer un rôle dans l'information géographique locale, et à devenir une véritable plateforme régionale, en s'associant au GIP e-bourgogne pour l'animation du dispositif.

En Franche-Comté, il n'y a pas d'IDG régionale, mais un réseau de géomaticiens, des structures moteur en information géographique localement et nationalement. Il y a aussi des observatoires à forte valeur ajoutée qui utilisent et valorisent l'information géographique, des acteurs du numérique importants et des agglomérations actives. Aussi GéoBourgogne a une volonté de s'adapter à son nouveau périmètre. Des possibilités d'élargissement dans le cadre de la fusion sont envisagées, comme le co-pilotage, ou une ouverture sur les plateformes Open data.

La réflexion en cours vise à faire évoluer les missions et à terme la gouvernance et les financements du dispositif.

Remarques :

- En aquitaine, le GIP a accepté le principe d'une étude du fonctionnement d'ATGERI, dans la perspective de 2016,
- En Nord-Pas de Calais, la PPIGE étant portée par l'EPF Nord-Pas de Calais, la plateforme ne peut envisager la fusion sans une modification des statuts de l'EPF. L'élargissement du territoire de compétence de l'EPF dépend de ses ministères de tutelle et du nouveau Conseil d'Administration, qui sera mis en place à l'issue des élections régionales. Le CA de l'EPF est composé entre autre de représentant de la Région. Par ailleurs, une réflexion devra être menée sur la fusion éventuelle de GéoPicardie et de PPIGE, les plateformes n'ayant pas les mêmes modes de gouvernance et de fonctionnement. En attendant, des échanges et des travaux communs ont lieu. Comme la PPIGE, les plateformes attendent souvent que les régions soient effectivement fusionnées pour envisager le futur,
- Un appel à candidature est lancé pour travailler à GéoBourgogne, sur la future composante Franche-Comté et l'activation des fonds FEDER.

3 L'amendement à la loi NOTRe

Par Philippe Mussi, Conseiller Régional PACA,

Voir les textes des amendements sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=657.

Un texte citant le rôle essentiel des plateformes régionales (IDGR) dans la nouvelle économie a été écrit au sein de l'ARF avec le soutien de l'IGN, afin d'amender la loi NOTRe.

L'idée est de donner une existence aux plateformes sans préciser de compétences formelles qui impliqueraient des financements. Il s'agit de les faire reconnaître dans un rôle de coordination.

Une 1ère version a été présentée à l'Assemblée nationale, une 2nde version au Sénat. C'est la troisième fois, que le texte est écrit pour le proposer dans le cadre de la loi NOTRe. Lors de cette nouvelle tentative, le projet d'amendement devait s'insérer dans l'article 6. Le passage sur le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) devra donc être supprimé du texte. Fin juin, nous saurons si l'amendement attendu pourra être inséré dans la Loi NOTRE ou dans la future loi sur le numérique.

Les textes des propositions d'amendement sont désormais mis à disposition sur : http://cnig.gouv.fr/?page_id=657

4 Création d'un groupe de travail sur les « villes et territoires innovants »

Par Pascal Lory, Chef de la mission CNIG.

Le principe de création d'un groupe de travail sur les « villes et territoires innovants » est acté. Alors qu'elle pourrait être le cœur des projets urbains sur les villes intelligentes, l'information géographique n'est considérée aujourd'hui que comme un complément, indispensable certes.

De nombreux projets ne s'en remettent à l'information géographique qu'au dernier moment et une réflexion doit être ouverte pour qu'elle vienne s'inscrire au cœur des initiatives. Des recommandations sont à prodiguer, des standards de données sont à mettre en place. Le premier travail du groupe sera de rédiger le mandat et son périmètre de travail.

=> Un appel à participation au groupe de travail « villes et territoires innovants » est ouvert.

5 Les CPER :

Par Marc Leobet, MEDDE.

Un document compilant les contrats de plan État-Région (CPER) obtenus par les plateformes a été produit par la Mission de l'information géographique du MEDDE et partagé avec la commission AT.. Il montre cependant que certains CPER ne sont pas encore signés.

Un complément sera établi pour la prochaine réunion de la commission, avec, si possible, les montants engagés.

Le CPER est un document très attendu par les IDGR, mais il ne peut être encore diffusé avant la validation par les préfets de régions.

=> Dans la lignée du travail préliminaire d'argumentation au CPER réalisé par le CNIG, une conclusion sur la prise en compte des IDGR dans les CPER sera produite.